

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 20016

Numéro SIREN : 410 408 959

Nom ou dénomination : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt 24588

Auchan Retail International

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La-Défense-Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
Auchan Retail International
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auchan Retail International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 5 468 086 milliers euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Jaumain

Hervé Chopin

COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59710 CROIX

Date de clôture : 31/12/2021

COMPTES ANNUELS	1
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	8
1. Faits caractéristiques	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	10
2.2. Immobilisations corporelles	11
2.3. Participations et autres titres immobilisés	11
2.4. Créances et dettes	12
2.5. Valeurs mobilières de placement	12
2.6. Provisions pour risques et charges	12
2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme	12
2.8. Instruments financiers	13
2.9. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	13
2.10. Impôt sur les bénéfices	14
3. Changements de méthode	14
4. Notes sur le bilan	14
4.1. Immobilisations	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	14
4.1.2. Etat des amortissements	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations	15
4.3. Créances et dettes	16
4.4. Disponibilités	16
4.5. Fonds propres	16
4.5.1. Capital social	16
4.5.2. Variation des fonds propres	17
4.6. Provisions	17
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions	18
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir	20
4.9. Comptes de régularisation	20
4.10. Écarts de conversion	21

5. Notes sur le compte de résultat	21
5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation	21
5.2. Analyse du résultat financier	21
5.3. Analyse du résultat exceptionnel	21
5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	22
5.5. Effectifs	22
5.6. Impôt sur les bénéfices	22
6. Notes complémentaires	23
6.1. Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes	23
6.2. Engagements hors bilan	23
6.2.1. Engagements donnés et reçus	23
6.2.2. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	23
6.2.3. Risque de change	24
6.2.4. Juste valeur des instruments financiers	25
6.3. Fiscalité différée	25
6.4. Société établissant des comptes consolidés	25

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 337	26 506	3 831	3 831
Fonds commercial	463 886	463 868	18	18
Autres immobilisations incorporelles	151 455	118 935	32 520	91
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	645 678	609 309	36 369	3 940
Terrains				
Constructions	1 661	393	1 267	772
Installations techniques, matériel	387	191	197	234
Autres immobilisations corporelles	2 488	1 415	1 072	1 030
Immobilisations en cours	4 595		4 595	155
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	9 131	1 999	7 131	2 191
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	5 910 997	442 911	5 468 086	4 516 492
Créances rattachées à des participations	1 711 359		1 711 359	2 468 494
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	755		755	685
TOTAL immobilisations financières	7 623 111	442 911	7 180 200	6 985 671
Total Actif Immobilisé (II)	8 277 920	1 054 219	7 223 700	6 991 802
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	70		70	212
Clients et comptes rattachés	3 136	373	2 763	2 417
Autres créances	684 321	461	683 861	1 082 293
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	687 457	834	686 624	1 084 710
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	804		804	28 434
TOTAL Disponibilités	804	0	804	28 434
Instruments de trésorerie	20 118		20 118	43 759
Charges constatées d'avance	5 412		5 412	41
TOTAL Actif circulant (III)	713 861	834	713 028	1 157 156
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	27 389		27 389	104 616
Total Général (I à V)	9 019 170	1 055 053	7 964 117	8 253 574

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 1 038 052)	1 038 052	1 038 052
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 990 567	1 997 239
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	103 805	103 341
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	3 733 543	4 464 637
TOTAL Réserves	3 837 348	4 567 978
Report à nouveau		-894 290
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	706 384	1 013 825
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4 924	570
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7 577 275	7 723 374
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	2 489	5 128
Provisions pour charges	40 596	7 057
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	43 084	12 185
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008	774
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	200 587	341 703
TOTAL Dettes financières	201 595	342 477
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 106	11 751
Dettes fiscales et sociales	16 183	10 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	384	107
Autres dettes	54 675	41 681
TOTAL Dettes d'exploitation	100 348	64 121
Instruments de trésorerie	7 333	10 766
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	309 276	417 364
Ecart de conversion passif (V)	34 481	100 651
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	7 964 117	8 253 574

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	144 399		144 399	50 261
Chiffres d'affaires nets	144 399		144 399	50 261
Production stockée				
Production immobilisée			1 561	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13 476	685
Autres produits			82 199	62 458
Total des produits d'exploitation (I)			241 635	113 403
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1	1
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			159 774	56 066
Impôts, taxes et versements assimilés			1 770	2 211
Salaires et traitements			47 626	32 207
Charges sociales			16 781	12 837
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	17 980	1 142
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		51	5 983
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		33 050	8 014
Autres charges			21 017	29 161
Total des charges d'exploitation (II)			298 050	147 622
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-56 415	-34 219
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			2	7
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				16 876
Produits financiers de participations			377 135	1 058 173
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			24 628	16 665
Reprises sur provisions et transferts de charges			887 189	65 414
Différences positives de change			28 593	48 141
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 317 545	1 188 393
Dotations financières aux amortissements et provisions			50 400	686 440
Intérêts et charges assimilées			75 310	68 279
Différences négatives de change			34 267	52 669
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			159 978	807 388
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 157 567	381 005
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 101 154	329 917

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euro)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 972	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 208	2 422 727
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 612	3 329
Total des produits exceptionnels (VII)	25 791	2 426 057
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	227	32 003
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	418 681	1 698 050
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	935	1 135
Total des charges exceptionnelles (VIII)	419 843	1 731 189
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-394 052	694 868
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 038	605
Impôts sur les bénéfices (X)	-320	10 356
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 584 973	3 727 861
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	878 589	2 714 036
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	706 384	1 013 825

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Auchan Retail International, filiale d'ELO, exerce une activité de holding pour toutes les sociétés du métier Retail (hypermarchés, proximité et E-commerce) au sein du groupe.

Le portefeuille de titres de participation est passé, en valeur brute de 5 799,5 M€ à 5 910,9 M€ soit une augmentation de 111,4 M€ qui s'explique par :

- Les prises de participations à 100 % des sociétés Chronodrive pour 219,3 M€ et Simply frais pour 3,7 M€ le 1^{er} septembre 2021, et de la société Côte d'Ivoire Supermarchés le 20 septembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Valiuz pour 0,7 M€ le 11 mars 2021.
- L'augmentation de capital de la société Sogepar pour 198,7 M€ le 22 juin 2021.
- Les augmentations de capital de la société OIA pour 10,8 M le 15 juin 2021, et 67 M€ le 17 décembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Chronodrive pour 20 M€ le 17 décembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Simply frais pour 13,5 M€ le 17 décembre 2021.
- La fusion de la société AIT avec Auchan Retail International, -5 M€ le 1^{er} juin 2021.
- La réduction de capital de Auchan Romania pour -7,1 M€ décidée lors de l'AG du 30 août 2021.
- La cession des titres Sogepar pour -408,7 M€ à Valrusse le 15 décembre 2021.
- La cession des titres Auchan Retail France pour -1,5 M€ à Valfrance le 17 décembre 2021.

Le 29 avril 2021 il a lieu la scission de l'activité essence vers l'entité Hyperoil pour 29M€. Cette scission est relative aux titres Auchan Polska.

L'assemblée générale du 20 mai 2021 a décidé d'une distribution de dividendes à ses actionnaires de 850 M€, par prélèvement sur le poste « autres réserves ». Ce versement à ELO a eu lieu en août 2021.

Au 31 décembre 2021, Auchan Retail International prête à ses filiales un encours global de 1 699 M€.

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail International annonçait son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens. Dans ce cadre, un Plan de Départ Volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » a été mis présenté aux Instances Représentatives du Personnel, et accepté.

A la date du 31 décembre 2021, il reste dans les comptes de Auchan Retail International, une charge à payer de 2,9 M€ concernant ce plan de départ.

Sur l'exercice 2021, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur l'activité d'Auchan Retail International, mais il y a eu un impact sur les comptes des filiales.

Le 1^{er} juin 2021, la Société Auchan Retail International a absorbé la société Auchan International Technology dont elle détenait l'intégralité des parts et ayant pour objet dans tous pays :

- Toutes prestations de services en organisation et traitement de l'information

- L'acquisition et la vente de tout matériel informatique et de traitement de l'information,
- Tout conseil en matière d'organisation,
- La réalisation et la vente de tout logiciel et généralement tout ce qui concerne l'aménagement des magasins
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires.

La fusion a eu du point de vue comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er janvier 2021. Le boni de fusion s'élève à 5,6 M€ et a été classé en produits financiers. Les actifs et passifs composant le patrimoine de l'AIT ont été transmis à ARI et comptabilisés pour leur valeurs comptables.

Le 1^{er} juin 2021, la Société Auchan Retail International a absorbé la société Aripay SA dont elle détenait l'intégralité des parts. La fusion a eu du point de vue comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er janvier 2021. Le mali de fusion s'élève à -1,6 M€.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y pas eu d'évènements postérieurs à la clôture.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue. La société a fait le choix d'aligner les deux traitements comptables dans les comptes statutaires d'Auchan Retail International et les comptes consolidés d'ELO.

Les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition en mode SaaS (Software as a service) peuvent être comptabilisés en immobilisation incorporelle uniquement si l'un des deux critères suivant est atteint:

- le client obtient le contrôle de l'actif résultant de la configuration ou de la personnalisation du logiciel et si les critères de contrôle d'IAS 38 sont remplis;
- Le client obtient le droit de diriger l'utilisation du logiciel pendant toute la durée du contrat et si les critères d'IFRS 16 sont remplis.

Les coûts 2021 ne remplissant pas ces critères sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Étanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font également l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les prêts et emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaires projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimés du niveau de retraites ;

- de l'âge de départ en retraite, déterminée en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02-TH00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 0.88% ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 0.88%

Le montant des engagements de retraite figure dans la note sur les engagements hors bilan.

2.8. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps. Ces dérivés sont traités en position ouverte isolée.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation « Différence d'évaluation sur instruments de trésorerie » pour les instruments de taux et de change. Ce compte est présenté au bilan dans les rubriques « écart de conversions » actif et passif.

Ces instruments financiers font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de la couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les prêts en devise accordés aux filiales étrangères ainsi que sur la couverture du change transactionnel des filiales du Retail. Les principaux instruments de change utilisés pour la couverture des prêts filiales sont les swaps de change et swaps de devise et pour la couverture du change transactionnel, les principaux instruments de change utilisés sont les achats/ventes à terme, les swaps de change et les options de change.

Pour les dérivés de change qualifiés de couverture, le report ou déport des contrats de change à terme ainsi que les primes d'options sont étalés dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Les instruments financiers à terme de change utilisés dans le cadre de la couverture sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique les impacts en résultat des éléments couverts. Cela concerne principalement les dérivés de change assurant la couverture du risque de change des prêts filiales libellés en devises étrangères ainsi que les dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change transactionnel des filiales du Retail.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.9. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.10. Impôt sur les bénéfices

La société est intégrée fiscalement. La société mère (ELO SA), en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées en résultat par la société tête de groupe de l'intégration fiscale (ELO SA).

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500,9	147,4	10,0	12,6	645,7
Immobilisations corporelles	3,5	14,7	5,3	14,4	9,1
TOTAL	504,4	162,1	15,3	27,0	654,8

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	470,5	101,2	17,3	12,6	576,4
Immobilisations corporelles	1,3	2,0	0,7	2,0	2,0
TOTAL	471,8	103,2	18,0	14,6	578,4

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	5 799,5		533,8	422,3	5 911,0
Créances rattachées à des participations	2 468,5		4,0	761,1	1 711,4
Prêts et autres immobilisations	0,7		0,1	0,0	0,8
TOTAL	8 268,7	0,0	537,9	1 183,4	7 623,1

Les créances rattachées à des participations :

- A moins d'un an : 307,4 M€
- A plus d'un an : 1 404,0 M€

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 0,8 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Résultat comptable dernier exercice
A/ Plus de 50% du capital					
AUCHAN GLOBAL SERVICE	0,5	100,0	0,1	0,1	0,0
ALCAMPO	101,5	97,03	265,7	265,7	120,3
ORG. INTRA-GROUPE DES ACHATS	74	100,0	147,7	33,7	-39,4
CHRONODRIVE	15,2	100,0	239,3	239,3	27,7
SIMPLY FRAIS	11	100,0	17,2	17,2	-2,1
SOGEPAR	350,7	99,28	481,2	350,4	-0,4
AUCHAN RETAIL FRANCE	600,5	98,31	764,6	764,6	136,4
AUCHAN MAGYARORSZAG	87,9	98,59	348,1	348,1	22,6
MONICOLE	1 298,7	100,0	3 071,4	2 970,6	91,3
INVESTMENT MESTRE	0,6	100,0	90,9	0,0	0,0
AUCHAN POLSKA	199,6	72,38	263,4	263,4	55,6
HYPEROIL	0,2	72,53	29,0	29,0	0,7
AUCHAN PORTUGAL	12,6	98,16	70,0	70,0	5,7
SENAS	29,8	100,0	53,8	53,8	-12,3
NEWCORP	8,9	100,0	13,0	6,7	-2,0
CIV côte d'ivoire	0,2	100,0	0,2	0,2	-0,5
B/ Compris entre 5% et 50% du capital					
VALIUZ		16,97	1,0	1,0	
AUCHAN ROMANIA	87,5	22,42	54,2	54,2	21,5

Eu égard au caractère confidentiel des informations relatives au capital social, aux réserves et report à nouveau, aux prêts et avances consenties, aux cautions et avals donnés ainsi qu'au chiffre d'affaires et aux dividendes encaissés, ces informations ne sont pas divulguées.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	3,1	3,1	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,3	0,3	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,4	0,4	0,0
Etat et autres collectivités publiques	2,2	2,2	0,0
Groupes et associés	535,2	535,2	0,0
Débiteurs divers	146,3	146,3	0,0
TOTAL CREANCES	687,5	687,5	0,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières	201,6	201,6	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	29,1	29,1	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	16,2	16,2	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,4	0,4	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	54,7	54,7	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	302,0	302,0	0,0	0,0

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2021	2020
VMP	0,0	0,0
<i>Dont actions propres</i>	0,0	0,0
Banques et dépôts à terme	0,8	28,4

4.5. Fonds propres

4.5.1. Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	51 902 582	20	1 038,1
Augmentation			
Diminution			
Total au 31 Décembre	51 902 582	20	1 038,1

4.5.2. Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 7 723,4 M€ à 7 577,3 M€ soit une variation de -146,1 M€
 Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1 ^{er} Janvier	7 723,4
* Variation de la prime de fusion	-6,7
* Variation des réserves	-730,6
* Report à nouveau	894,3
* Résultat de l'exercice	706,4
* Variation des provisions réglementées	4,4
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	850,2
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	-0,5
- Dont affectation aux autres réserves	731,1
- Dont affectation au report à nouveau	-894,3
Fonds propres au 31 Décembre	7 577,3

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0		0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,6	6,7	0,9	3,3	4,9
TOTAL (I)	0,6	6,7	0,9	3,3	4,9
Provisions pour litige	3,5		0,1	1,1	2,5
Provisions pour amendes et pénalités	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions ⁽¹⁾	5,4		0,0	5,4	0,0
Provisions pour impôts	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,1		0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	3,2	6,4	36,5	5,6	40,5
TOTAL (II)	12,2	6,4	36,6	12,1	43,1
- Provisions sur immobilisations incorp	26,5	6,4			32,9
- Provisions sur immobilisations corp.	0,0	0,7	0	0,7	0,0
- Provisions sur titres de participation ⁽³⁾	1 283,0		50,4	890,5	442,9
- Provisions sur autres immos financières	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,3	0,5	0,0	0,5	0,4
Autres provisions pour dépréciations ⁽⁴⁾	6,2		0,0	5,7	0,5
TOTAL (III)	1 316,0	7,6	50,4	897,4	476,6
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 328,8	20,7	87,9	912,8	524,6

⁽¹⁾ La reprise de provisions est liée au plan de départ volontaire.

(2) Il s'agit d'une provision visant à couvrir la charge dans le cadre de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions dont l'évaluation est justifiée en note 4.7 pour 36 M€.

(2) la reprises de provisions pour risques et charges s'explique par :

- reprise de provision pour risques et charges d'exploitation : 1,6 M€.
- reprise de provision contrats déficitaires : 2,9 M€
- reprise autres provisions : 1,1 M€.

(3) La dotation aux provisions s'explique par :

- provision sur titres OIA : 44,1 M€
- provision sur titres Newcorp : 6,3 M€

(3) La reprise de provisions s'explique par :

- reprise de provision sur titres Monicole : 358,6 M€
- reprise de provision sur titres Auchan Magyarorszag : 118,6 M€
- reprise de provision sur titres Sogepar : 408,3 M€
- provision sur titres Auchan International Technology : 5 M€

(4) La reprise de provisions s'explique par :

- une reprise de provision pour dépréciation du compte courant AIT : 1,0 M€
- une reprise de provision pour dépréciation du compte courant OIA : 4,7 M€

4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2021	Plan 2021/2024
Application de critères de performance	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Nombre d'actions maximum attribuées en début*	348 268	14 544	8 079	2 186	10 345	
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice						75 635
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues	32 037					
Nombre d'actions attribuées échues					10 345	
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	316 231	14 544	8 079	2 186	0	75 635
Attribution définitive estimée en fin d'exercice						
Nombre d'actions détenues et affectées						
Nombre d'actions non détenues mais affectées	266 311	14 544	8 079	2 186	0	75 635
Prix d'acquisition des actions (en €)	110,24	110,24	110,24	110,24	110,24	110,24
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	29,4	1,6	0,9	0,2	0,0	8,3
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charge totale estimée en (M€)	29,4	1,6	0,9	0,2	0,0	8,3
Provision comptabilisée au 31/12/2021 (en M€)	26,8	0,7	0,4	0,1	0,0	8,0
Dont charge incombant à AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL au 31/12/2021 (en M€)	2,0	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Auchan Retail International ne détient pas d'action propre. Le mode d'alimentation des plans d'AGA retenu est le rachat d'actions auprès des actionnaires existants.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP1) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP2) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 sans condition de performances :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP3) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 17 décembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2021-2024 avec conditions de performances (CP) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,75 ans à compter de la date d'attribution.

- Le plan a été mis en place le 8 novembre 2021, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2024.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 110,24 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	0,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28,8
Dettes fiscales et sociales	10,9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,3
Autres dettes	
Total	40,4

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Plan d'options de souscription/attribution gratuite d'actions	32,7
Intérêts sur prêts filiales	12,2
Intérêts sur dérivés	0,5
Intérêts sur dépôts à terme	
Divers	3,1
Total	48,5

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Prestations informatiques	5,3
Autres	0,1
Total	5,4

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Néant	
Total	0,0

4.10. Écarts de conversion

Postes concernés (en millions d'euros)	Ecart Actif						Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change			Provision pour risques	Net	
		Ecart passif	Engagement	Autres			
Acomptes sur immobilisations							
Prêts	11,0					0,0	
Autres créances immobilisées							
Créances d'exploitation							
Créances diverses							
Dettes financières							
Dettes d'exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie	16,4	34,5				0,0	34,5
Appel de marge sur dérivés							
TOTAL	27,4	34,5	0,0	0,0		0,0	34,5

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 est une perte de -56,4 M€, soit une dégradation de 22,2 M€ par rapport à 2020. Cette variation s'explique principalement par :

- par une provision en 2021 sur les plans d'actions gratuites des salariés ARI pour 3,8 M€
- par l'augmentation des charges de personnel suite à la fusion de l'AIT pour 19,4 M€

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions se dégrade de 63,3 M€. Les autres produits et charges financiers sont principalement liés au coût de l'endettement.

(en millions d'euros)	2021	2020
Autres produits financiers	109,8	127,0
Dividendes reçus	320,7	996,0
Dépréciations de titres de participation	835,1	- 668,9
Dépréciation des prêts	0	30,8
Provisions pour autres risques financiers	1,6	17,0
Autres charges financières	-109,6	-120,9
Total au 31 Décembre	1 157,6	381,0

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de -394,1 M€. Il s'explique principalement par des :

- Une moins-value de cession pour 407,6 M€ relatives aux titres Sogepar.

- Un produit à recevoir relatif à un remboursement de sinistre par l'assurance pour 8,9 M€.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 305 en 2020 à 452 en 2021.

Ventilation par catégorie :

- Cadres : 415,57	
- Agents de maîtrise : 20,1	
- Employés 16,3	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	451,97

5.6. Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	1 101,2		1 101,2
Résultat exceptionnel	-394,1		-394,1
Participation	-1,0		-1,0
Résultat comptable	706,1	0,3	706,4

Le produit d'impôt de 0,3 M€ correspond aux crédits d'impôts mécénat.

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes

Il n'y a pas eu de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés et reçus

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 519,7 M€.

Avals et cautions bancaires : Néant.

Engagements de rachats de titres : Néant.

Engagements reçus : Néant.

Dettes assorties de garantie : 102,5 M€

Lignes de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : Néant.

Engagements concernant les indemnités de départ en retraite : 8,8 M€

6.2.2. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026
Swaps simples payeur taux fixe	191,0				
Swaps simples payeur taux variable					
Swaptions de taux (option sur swap de taux)					
Achats de caps					
Achats de collars (achats de caps/ventes de floors)	34,1				
Swaps de devise payeurs taux variable					
Swaps de devise taux variable/taux variable	97,0	97,0	87,7	42,3	17,0
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	97,0	97,0	87,7	42,3	17,0
Total opérations spéculatives	225,1				

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition de la société à l'évolution des taux d'intérêts et de change sur les prêts accordés aux filiales en devise.

6.2.3. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2021 ont essentiellement pour objet de couvrir les prêts accordés aux filiales en devise ainsi que les opérations de couverture du risque de change transactionnel des filiales Retail.

Devise (en millions)	Devise	Montant en devise	Montant en EUR
Opérations de couverture des prêts filiales en devise			
<i>Acheteur/ emprunteur :</i>			
- swaps de change et de devise (RUB/EUR)	RUB	17 450,0	204,6
- swaps de change et de devise (PLN/EUR)	PLN	585,0	127,3
- swaps de change et de devise (USD/EUR)	USD	25,0	22,1
- swaps de change et de devise (RON/EUR)	RON	500,0	101,0
- swaps de change et de devise (HUF/EUR)	HUF	25 000,0	67,7
Position nette sur opérations de couverture des prêts filiales			522,7
Opérations d'intermédiation			
<i>Opérations avec les banques</i>			
- Achat à terme EUR/HUF	HUF	-3 802,7	-10,3
- Achat à terme EUR/RON	RON	-108,9	-22,0
- Achat d'option de change Call Spread EUR/PLN	PLN	-132,4	-28,8
- Achat d'option de change Call EUR/PLN	PLN	-64,4	-14,4
- Achat d'option de change Call EUR/RON	RON	-49,5	-10,0
- Achat d'option de change Call EUR/HUF	HUF	-3 396,6	-9,2
- Achat d'un Tunnel Call EUR/PLN	PLN	-43,7	-9,5
- Vente à terme TWD/EUR	TWD	7 455,0	235,2
<i>Opérations avec les filiales</i>			
- Vente à terme EUR/HUF	HUF	3 802,7	10,3
- Vente à terme EUR/RON	RON	108,9	22,0
- Vente d'option de change Call Spread EUR/PLN	PLN	132,4	28,8
- Vente d'option de change Call EUR/PLN	PLN	64,4	14,4
- Vente d'option de change Call EUR/RON	RON	49,5	10,0
- Vente d'option de change Call EUR/HUF	HUF	3 396,6	9,2
- Vente d'un Tunnel Call EUR/PLN	PLN	43,7	9,5
- Achat à terme TWD/EUR	TWD	-7 455,0	-235,2
Position nette sur opérations d'intermédiation			
Opérations de couverture du change transactionnel			
<i>Opérations avec les banques</i>			
- Achat à terme USD/EUR	USD	565,6	499,4
- Vente à terme USD/EUR	USD	-85,8	-75,8
- Achat d'option de change Call USD/EUR	USD	133,0	117,4
- Achat à terme NOK/EUR	NOK	95,0	9,5
- Vente à terme NOK/EUR	NOK	-15,4	-1,5
<i>Opérations avec les filiales</i>			
- Vente à terme USD/EUR	USD	-479,8	-423,6
- Vente d'option de change Call USD/EUR	USD	-133,0	-117,4
- Vente à terme NOK/EUR	NOK	-79,6	-8,0
Position nette sur opérations de couverture du change transactionnel			0,0

6.2.4. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt		7,3	7,3
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	8,7		8,7

6.3. Fiscalité différée

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	4,9
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	11,0
Autres charges déduites d'avance	16,4
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	32,3
Total passif d'impôt futur	8,9
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	0,8
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	34,5
Déficits reportables fiscalement	113,1
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	148,4
Total actif d'impôt futur	40,7
Situation nette	-31,8

(1) Taux d'impôt :	27,4
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	26,50
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30

6.4. Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social
ELO SA 40, avenue de Flandre 59170 Croix N° Siret : 47618062500479

AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL
Société Anonyme
Capital social : 1.038.051.640 euros
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 CROIX
410 408 959 RCS LILLE METROPOLE
(La « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 18 MAI 2022**

[...]

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 706 384 068 € de la manière suivante :

- À titre de dividendes : 200 343 966,52 €
Soit un dividende de 3,86€ par action,
- Au poste Autres réserves : 506 040 101,48 €

décide que les dividendes seront mis en paiement en numéraire le 30 septembre 2022 au plus tard.

prend acte que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

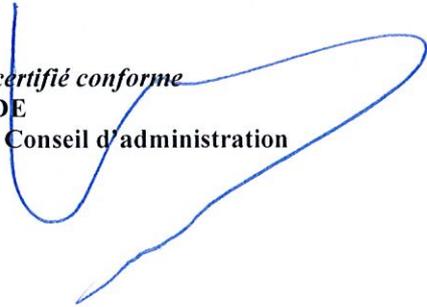
Exercice clos le	Dividende total versé	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2020	850 M€	850 M€	-
31 décembre 2019	-	-	-
31 décembre 2018	-	-	-

[...]

Pour extrait certifié conforme

Yves CLAUDE

Président du Conseil d'administration



AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL
Société Anonyme
Capital social : 1.038.051.640 euros
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 CROIX
410 408 959 RCS LILLE METROPOLE
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Chers actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de l'activité de -notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous paraître opportun.

Nous reprenons ci-après les différentes informations prévues par la réglementation applicable.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Art L. 225-100 I al. 2 et L. 232-1, II du Code de commerce)

Auchan Retail International, filiale d'ELO, exerce une activité de holding pour toutes les sociétés du métier Retail (hypermarchés, supermarchés, proximité et E-commerce) au sein du groupe.

Le portefeuille de titres de participation est passé, en valeur brute de 5 799,5 M€ à 5 910,9 M€ soit une augmentation de 111,4 M€ qui s'explique par :

- Les prises de participations à 100 % des sociétés Chronodrive pour 219,3 M€ et Simply frais pour 3,7 M€ le 1^{er} septembre 2021, et de la société Cote d'Ivoire Supermarché le 20 septembre 2021
- L'augmentation de capital de la société Valiuz pour 0,7 M€ le 11 mars 2021.
- L'augmentation de capital de la société Sogepar pour 198,7 M€ le 22 juin 2021.
- Les augmentations de capital de la société OIA pour 10,8 M le 15 juin 2021, et 67 M€ le 17 décembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Chronodrive pour 20 M€ le 17 décembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Simply frais pour 13,5 M€ le 17 décembre 2021.
- La fusion de la société AIT avec Auchan Retail International, -5 M€ le 1^{er} juin 2021.
- La réduction de capital de Auchan Romania pour -7,1 M€ décidée lors de l'AG du 30 août 2021.
- La cession des titres Sogepar pour -408,7 M€ à Valrussie le 15 décembre 2021.
- La cession des titres Auchan Retail France pour -1,5 M€ à Valfrance le 17 décembre 2021.

Le 29 avril 2021 il a lieu la scission de l'activité essence d'Auchan Polska vers l'entité Hyperoil pour 29M€.

Au 31 décembre 2021, Auchan Retail International prête à ses filiales un encours global de 1 699 M€.

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail International annonçait son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens. Dans ce cadre, un Plan de Départ Volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » a été mis présenté aux Instances Représentatives du Personnel, et accepté.

A la date du 31 décembre 2021, il reste dans les comptes de Auchan Retail International, une charge à payer de 2,9 M€ concernant ce plan de départ.

Le 1^{er} juin 2021, la Société Auchan Retail International a absorbé la société Auchan International Technology dont elle détenait l'intégralité des parts et ayant pour objet dans tous pays

- Toutes prestations de services en organisation et traitement de l'information
- L'acquisition et la vente de tout matériel informatique et de traitement de l'information,
- Tout conseil en matière d'organisation,
- La réalisation et la vente de tout logiciel et généralement tout ce qui concerne l'aménagement des magasins
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires.

La fusion a eu du point de vue comptable et fiscal un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Le boni de fusion s'élève à 5,6 M€.

Le 1er juin 2021, la Société Auchan Retail International a absorbé la société Aripay SA dont elle détenait l'intégralité des parts. La fusion a eu du point de vue comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er janvier 2021. Le mali de fusion s'élève à -1,6 M€.

L'assemblée générale du 6 août 2021 a décidé d'une distribution de dividendes à ses actionnaires de 850 M€, par prélèvement sur le poste « autres réserves ». Ce versement à ELO a eu lieu en août 2021.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION

(Art L.232-6 du Code de Commerce)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

(Art. L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce)

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-6 dudit Code, nous vous présentons ci-après l'information relative à la décomposition des créances clients et des dettes fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice écoulé :

Echéancier des dettes clients au 31/12/2021

exprimés en K€	Solde Total clients	Total non échu	Total échu	Dont échu <30 j	Dont échu 30/60 j	Dont échu > 60 j
nombre de factures	1 195	141	1 054	30	25	999
Montant total HT des factures	101 077	24 655	76 421	6 423	3 283	66 715
Montant total HT des ventes	144 398,80					
% par rapport aux ventes HT	70,0%	17,1%	52,9%	4,4%	2,3%	46,2%

Echéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2021

exprimés en K€	Solde Total Fournisseurs	Total non échu	Total Echu	Dont échu < ou = à 30 jours	Dont échu > à 30 jours et < ou = à 60 jours	Dont échu > à 60 jours
Nombre de factures	117	48	69	25	12	32
Montant total HT des factures	24 976	3 366	21 611	198	42	21 372
Montant total HT des achats	159 774,20					
% par rapport aux achats HT	15,6%	2,1%	13,5%	0,1%	0,0%	13,4%

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

(Art L. 232-1 du Code de commerce)

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport par le Conseil d'administration le 23 février 2022.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

(Art L.232-1 du Code de commerce)

Auchan Retail International aborde l'année 2022 dans le maintien de la dynamique installée et dans la volonté de donner à chaque pays plus d'autonomie et de responsabilités pour la mise en œuvre de son projet commercial au plus près des attentes des consommateurs.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

(Art. L.232-1 du Code de commerce)

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

(Art. L. 225-102-2 du Code de commerce)

La Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer de risque important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

(Art. L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions ni de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence, dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le présent rapport.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

(Art L 233-6 du Code de Commerce)

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% détention	Résultat comptable dernier exercice	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
A/ Plus de 50% du capital					
Alcampo	40,1	97,03%	112,0	265,7	265,7
Auchan Global Service	0,5	100,00%	0,0	0,1	0,1
Auchan Magyarorszag FKT	87,9	98,59%	22,6	348,1	348,1
Auchan Polska	199,6	72,38%	55,6	263,4	263,4
Auchan Portugal	12,6	98,16%	5,7	70,0	70,0
Auchan Retail France	600,5	98,31%	136,4	764,6	764,6
Chronodrive	15,2	100,00%	27,7	239,3	239,3
Côte d'Ivoire Supermarchés		100,00%		0,2	0,2
Hyperoil Sp.z.o.o.	0,2	72,53%	0,7	29,0	29,0
Investment Mestre BV	0,6	100,00%	0,0	90,9	0,0
Monicole	1 217,2	100,00%	91,3	3 071,4	2 970,6
Newcorp	8,9	100,00%	-2,0	13,0	6,7
OIA	74,0	100,00%	-39,4	147,7	33,7
Simply Frais	11,0	100,00%	-2,1	17,2	17,2

Sogepar	350,7	99,28%	-0,4	481,2	350,4
Senegal Auchan Store	29,8	100,00%	-12,3	53,8	53,8
<u>B/ Compris entre 5% et 50% du capital</u>					
Auchan Romania	87,5	22,42%	21,5	54,2	54,2
Valiuz		16,97%		1,0	1,0

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE

(Art L. 233-6 du Code de commerce)

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe de la Société conformément à l'article L. 233-15 du Code de commerce.

1. Prises de participations (art. L. 233-6 du Code de commerce)

La Société a acquis, en date du 1^{er} septembre 2021, 100% du capital et des droits de vote de la société Simply Frais, une société par actions simplifiée à capital variable, ayant son siège social rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 524 670 536.

La Société a acquis, en date du 1^{er} septembre 2021, 100% du capital et des droits de vote de la société Chronodrive, une société par actions simplifiée à capital variable, ayant son siège social rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 433 513 892.

La Société a acquis, en date du 20 septembre 2021, 100% du capital et des droits de vote de la société Cote d'Ivoire Supermarchés, une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit Ivoirien au capital de 100 000 000 Francs CFA, ayant son siège social à Abidja Cocody II Plateaux, Carrefour CNDJ, rue K51, villa n°428, 06 BP 304 Abidjan 06, côte d'Ivoire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-03-2021-B17-00012.

2. Prises de contrôle (art. L. 233-6 du Code de commerce)

La Société n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

3. Cessions de participations

La Société n'a cédé le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

4. Succursales (art. L. 232-1 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détenait aucune succursale au 31 décembre 2021.

PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

(Art. L.233-3, L.233-29 et R.233-19 du Code de commerce)

1. Participations croisées (art. L. 233-29 et art. R. 233-19 du Code de commerce)

La Société ne détient aucune participation croisée.

2. Régularisation des participations croisées (*art. L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce*)

En conséquence de ce qui précède, nous vous informons que la Société n'a pas eu à régulariser des participations croisées prohibées par l'article L. 233-29 du Code de commerce.

3. Actions d'autocontrôle (*Art. L.233-3 du Code de commerce*)

Les sociétés détenues par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans notre Société.

III – CAPITAL SOCIAL

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de notre Société est demeuré inchangé, à 1.038.051.640 €, tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL (Art L. 225-102 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société détenaient une participation, à hauteur de 0,0006% dans le capital social de la Société à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2021.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (Art. L. 225-211 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a, au cours de l'exercice écoulé, réalisé les opérations suivantes :

Date	Opération	Nombre de titres movimentés	Valeur nominale	Valeur de rachat ou d'attribution	Frais de négociations	Pourcentage du capital
17/12/2021	Rachat par la Société de ses propres actions	5.711	20,00 €	110,24 €	-	0.01%
18/12/2021	Attribution	5.711	20,00 €	110,24 €	-	0.01%

La Société ne détenait aucun de ses propres titres à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2021.

IV – RESULTATS ET AFFECTATION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 706 384 068 € de la manière suivante :

- À titre de dividendes : 200 343 966,52 €
- Au poste Autres réserves : 506 040 101,48 €

Le dividende s'établirait donc à 3,86€ par actions

Décide que les dividendes seraient mis en paiement en numéraire le 31 mai 2022 au plus tard.

Constate que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total versé	Fraction éligible à l'abattement de 40 %	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2020	850 M€	850 M€	-
31 décembre 2019	-	-	-
31 décembre 2018	-	-	-

DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

(Art 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons également de bien vouloir approuver les dépenses suivantes, non déductibles fiscalement des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés :

- Amortissement excédentaire des véhicules de location : 122 130 €
- TVTS : 21 381 € (taxe sur les véhicules de tourisme)

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 39 293 €.

Nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune réintégration des frais généraux dans les bénéfices imposables (frais non déclarés sur l'état 2068 ou excessifs, ou non engagés dans l'intérêt direct de l'entreprise) conformément aux articles 223 quinquies, 39-5 et 54 quater du C.G.I.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art R.225-102 du Code de commerce)

Le tableau présentant les résultats de la Société au titre des cinq derniers exercices est joint en **Annexe 1** au présent rapport.

V – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport de vos Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et prendre acte qu'aucune convention relevant de la procédure de contrôle visée audit article n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice écoulé.

VI – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

(Art. L. 225-37-4 1° du Code de commerce)

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société est jointe en **Annexe 2** au présent rapport.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

(Art. L.225-37-4 2° du Code de commerce)

Au cours de l'exercice écoulé, à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales, aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la Société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une société contrôlée par la Société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

DELEGATIONS EN COURS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

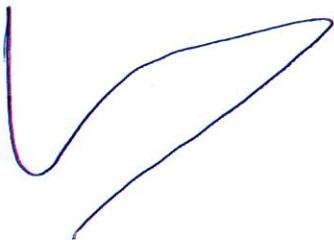
(Art L.225-37-4 3° du Code de commerce)

Est joint en **Annexe 3** au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

PROPOSITION D'ENVELOPPE ANNUELLE DE REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de l'enveloppe annuelle de rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours. Le Conseil d'administration vous propose de fixer le montant de cette enveloppe à 300.000 €.

Nous espérons que les propositions ci-dessus recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.



Pour le Conseil d'Administration
Yves Claude
Président

ANNEXE 1

RESULTATS DE LA SOCIETE AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES (Art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	1 033 414 440	1 033 414 440	1 038 051 640	1 038 051 640	1 038 051 640
b) Nombre des actions ordinaires existantes	51 670 722	51 670 722	51 903 582	51 903 582	51 903 582
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	57 939 672	65 328 736	49 574 606	50 260 767	144 398 756
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	1 000 677 445	174 321 749	- 491 855 217	1 658 078 219	-98 064 992
c) Impôts sur les bénéfices	11 589 928	446 340	1 586 662	10 355 673	-319 900
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 250 745	592 744	0	604 823	1 038 334
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	990 608 833	- 1 285 285	- 893 004 926	1 013 824 894	706 384 068
f) Résultat distribué	0	0	0	850 164 277	0
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	19,10	3,35	-9,51	31,73	-1,9
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	19,17	-0,02	-17,21	19,53	13,61
c) Dividende attribué à chaque action (brut)	0,00	0,00	0,0	16,38	0,0
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	476	495	386	362	452
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	39 425 305	48 283 988	44 119 207	32 207 248	47 626 167
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	15 772 104	17 404 960	16 615 205	12 837 205	16 781 200

ANNEXE 2

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE
(Art L. 225-37-4 1° du Code de commerce)**

Nom du mandataire	Fonction (y compris les fonctions salariées)	Société
Yves CLAUDE	Administrateur Président du conseil d'administration Directeur Général	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Gérant	Société Civile LA CHANTERAIE 2004
	Gérant	Société Civile VERDI 2004
	Administrateur Membre du Conseil d'administration et Chairman of the board	ALCAMPO SA
	Administrateur Président du conseil	AUCHAN PORTUGAL SA
	Administrateur Président du conseil	AUCHAN RETAIL PORTUGAL SA

Nom du mandataire	Fonction (y compris les fonctions salariées)	Société
Edgard BONTE	Directeur Général	ELO SA
	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général (jusqu'au 17.11.2021)	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, administrateur, président du Conseil d'administration et de la société (jusqu'au 11.02.2021)	AUCHAN RETAIL FRANCE SAS
	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL FRANCE Président (jusqu'au 26.02.2021)	CHRONODRIVE SAS
	Président	ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS SAS
	Président (jusqu'au 01.06.2021)	ARIPAY SAS
	Gérant (jusqu'au 01.06.2021)	AUCHAN INTERNATIONAL TECHNOLOGY SNC
	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, Président	SOGEPAR SAS
	Gérant de Catégorie A	SOPANEER B.V.
	Administrateur de catégorie A	PATINVEST
	Administrateur de catégorie A	SOLDANELLE
	Gérant de catégorie A	PERGOLESE
	Administrateur de catégorie A (jusqu'au 31.08.2021)	RINISPA
	Gérant de catégorie A	MONICOLE
	Administrateur de catégorie A	MALINKA S.A.
	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, président du Conseil d'administration (du 23.02.2021 au 31.07.2021)	ALCAMPO SA
	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, président du Conseil d'administration (jusqu'au 02.09.2021)	AUCHAN PORTUGAL SA
	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, président du Conseil d'administration (jusqu'au 02.09.2021)	AUCHAN RETAIL PORTUGAL SA
	Membre du conseil de surveillance	F.C.A.U.
	Membre du conseil de surveillance et Président du conseil	AUCHAN MAGYARORSZAG
	Gérant de catégorie A	MEELAKKER B.V
	Gérant de catégorie A	KAGERDREEF BV
	Gérant de catégorie A	INVESTMENT MESTRE B.V.
	Administrateur de catégorie A	GESTALYS
	Administrateur et Président du conseil	GESARE
	Administrateur	AUCHAN INTERNATIONAL
	Président du Conseil, Représentant permanent de MONICOLE EXPLOITIFMAATSCHAPPIJ, elle-même Administrateur	RT MART INTERNATIONAL LTD
	Administrateur	AUCHAN RUSSIE SARL
	Gérant Associé indéfiniment responsable	SCI LA CORNICHE
	Président	VOLUMIQ SOFTWARE SAS
	Gérant	LE PRINTANIA SARI.

	Gérant Associé indéfiniment responsable	SCI DU CROISE
	Administrateur	GREENLAND SA
	Gérant	EMKB SPRL
	Président du conseil d'administration Administrateur	INMOSULNEI SA
	Gérant	MONTGAILLARD IMMO SARL
	Gérant	AMM QUETIGNY SARL
	Gérant	TOURS-IMMO SARL

Thierry FOSSEUX	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	ELO SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'AUSREAL	AUSREAL
	Représentant permanent de la société AUSSPAR	GMP.B
	Gérant	SCI THIPIEDOU
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	ADEO SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	DAMBURG SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR (fin du mandat au 13/12/2021), elle-même Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'AUSREAL	AUSREAL SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'ASTRID MANAGEMENT	ASTRID MANAGEMENT SA

Bertrand BORE	Administrateur et Président du Conseil d'administration	MOBILIS BANQUE SAS
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Directeur Général	MOBILIS SAS
	Président	7ID CONSEIL SAS
	Directeur Général	SAS MOBILIS FAMILY OFFICE HOLDING
	Représentant permanent de la SAS AUMARCHE, Administrateur Représentant permanent de la SAS AUMARCHE, membre du comité Nominations-Rémunérations Représentant permanent de la SAS AUMARCHE,, membre du Comité stratégique	SA ONEY BANK
	Membre du Conseil de surveillance	ARGOSYN
	Co-gérant	BOREAL SC
	Membre du Conseil de surveillance	C.D.E. SAS

Florence TONDU-MELIQUE	Mandataire général de la succursale française	ZURICH INSURANCE PUBLIC LIMITED COMPANY (PLC de droit irlandais)
	Administrateur	SAVILLS (PLC de droit anglais)
	Administrateur	FRENCH-AMERICAN FOUNDATION – FRANCE (Association Loi 1901)
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA

François POUPARD	Président	ARCOLE SAS
	Gérant	SOCIETE CIVILE PROVIFRAN
	Associé	SCI DE LOYE
	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Président (depuis le 26 février 2021)	SIMPLY FRAIS SAS
	Gérant	MASAYA PARTICIPATION (Belgique)

Grégory JECOCQ	Administrateur représentant les salariés	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
-----------------------	--	--------------------------------

<u>PAYS</u>	<u>SOCIETE</u>	<u>TYPE DE MANDAT / TITRE</u>
France	UBINV, SC	Gérant - Associé
	SECTION PALOISE RUGBY PRO, SA	Administrateur
	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA	Administrateur (fin du mandat le 1 ^{er} septembre 2021)
	THE SOCIAL CLIENT, SASU	Président (fin du mandat 30 avril 2021)
	ACTICOURTAGE, SASU	Président
	SITEL GROUP, SA (succursale française)	Responsable en France (fin du mandat 2022)
Luxembourg	SITEL GROUP, SA	Administrateur, PDG, actionnaire
Maroc	Acticall Maroc, SA	Administrateur
USA	Innso, Corp	President
	Learning Tribes, Corp	Director
	NA Liquidating Company, Inc	President & CEO
	Service Zone Holdings, LLC	President & CEO
	Sitel Finance, Corp	President & CEO
	Sitel International Holdings, Inc	President & CEO
	Sitel International, LLC	President & CEO
	Sitel Operating, Corporation	President & CEO
	Sitel Services, Inc	President & CEO
	Sitel Worldwide, Corporation	President & CEO
	Sitel, LLC	President & CEO
	Sitmex – USA, LLC	President & CEO
	Sykes Enterprises, Inc	Director (nommé le 27/08/2021)
	Symphony Ventures, Inc	President (nommé le 01/09/2021)
	SEI Consulting Services, Inc	President (nommé le 01/09/2021)
	Sykes Realty, Inc	Director (nommé le 01/09/2021)
	SEI Employment Services, Inc	President (nommé le 01/09/2021)
	Alpine Access, Inc	Director (nommé le 01/09/2021)
	Sykes Acquisition Corp, II	President (nommé le 01/09/2021)
	Clear Link Technologies, LLC	Director (nommé le 02/09/2021)
Canada	Sitel Canada Corporation	President
	Sitel Teleservices Canada, Inc	President
	Sykes Assistance Services Corporation (ASG)	Director (nommé le 01/09/2021)
	ICT/Canada Marketing, Inc	Director (nommé le 01/09/2021)
	Alpine Access Canada, Inc	Director (nommé le 01/09/2021)

Fatoumata BA	Administrateur, Présidente du Comité d'Audit	SOUTHBRIDGE GBC PRIVATE LIMITED BY SIIARES (ILE MAURICE)
	Présidente	JANNGO CAPITAL GP SAS (FRANCE)
	Présidente	JANNGO CAPITAL PARTNERS SAS (FRANCE)
	Administrateur Membre du comité stratégie et gouvernance	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA (FRANCE)
	Présidente du conseil	SENAS (AUCHAN SENEGAL) SA (SENEGAL)

Hugo MULLIEZ	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur (fin du mandat du 20/01/2022)	UNITED B
	Représentant permanent de la société ASTRID MANAGEMENT, elle-même Administrateur	GMP B. (Belge)
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	ASTRID MANAGEMENT (Belge)
	Président	MUMART SAS
	Directeur Général (début du mandat au 10/12/2021)	AUSSPAR SAS
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur	AGAPES SA
	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur (début du mandat au 13/12/2021)	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
	Président	ILC SAS

Odile MOLLE	Administrateur	AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL SA
--------------------	----------------	--------------------------------

Auchan Retail International

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La-Défense-Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
Auchan Retail International
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auchan Retail International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 5 468 086 milliers euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Participations et autres titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

François Jaumain

Hervé Chopin

COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59710 CROIX

Date de clôture : 31/12/2021

COMPTES ANNUELS	1
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	8
1. Faits caractéristiques	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	10
2.2. Immobilisations corporelles	11
2.3. Participations et autres titres immobilisés	11
2.4. Créances et dettes	12
2.5. Valeurs mobilières de placement	12
2.6. Provisions pour risques et charges	12
2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme	12
2.8. Instruments financiers	13
2.9. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	13
2.10. Impôt sur les bénéfices	14
3. Changements de méthode	14
4. Notes sur le bilan	14
4.1. Immobilisations	14
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	14
4.1.2. Etat des amortissements	14
4.1.3. Immobilisations financières	14
4.2. Tableau des filiales et participations	15
4.3. Créances et dettes	16
4.4. Disponibilités	16
4.5. Fonds propres	16
4.5.1. Capital social	16
4.5.2. Variation des fonds propres	17
4.6. Provisions	17
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions	18
4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir	20
4.9. Comptes de régularisation	20
4.10. Écarts de conversion	21

5. Notes sur le compte de résultat	21
5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation	21
5.2. Analyse du résultat financier	21
5.3. Analyse du résultat exceptionnel	21
5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	22
5.5. Effectifs	22
5.6. Impôt sur les bénéfices	22
6. Notes complémentaires	23
6.1. Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes	23
6.2. Engagements hors bilan	23
6.2.1. Engagements donnés et reçus	23
6.2.2. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	23
6.2.3. Risque de change	24
6.2.4. Juste valeur des instruments financiers	25
6.3. Fiscalité différée	25
6.4. Société établissant des comptes consolidés	25

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 337	26 506	3 831	3 831
Fonds commercial	463 886	463 868	18	18
Autres immobilisations incorporelles	151 455	118 935	32 520	91
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	645 678	609 309	36 369	3 940
Terrains				
Constructions	1 661	393	1 267	772
Installations techniques, matériel	387	191	197	234
Autres immobilisations corporelles	2 488	1 415	1 072	1 030
Immobilisations en cours	4 595		4 595	155
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	9 131	1 999	7 131	2 191
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	5 910 997	442 911	5 468 086	4 516 492
Créances rattachées à des participations	1 711 359		1 711 359	2 468 494
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	755		755	685
TOTAL immobilisations financières	7 623 111	442 911	7 180 200	6 985 671
Total Actif Immobilisé (II)	8 277 920	1 054 219	7 223 700	6 991 802
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	70		70	212
Clients et comptes rattachés	3 136	373	2 763	2 417
Autres créances	684 321	461	683 861	1 082 293
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	687 457	834	686 624	1 084 710
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	804		804	28 434
TOTAL Disponibilités	804	0	804	28 434
Instruments de trésorerie	20 118		20 118	43 759
Charges constatées d'avance	5 412		5 412	41
TOTAL Actif circulant (III)	713 861	834	713 028	1 157 156
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	27 389		27 389	104 616
Total Général (I à V)	9 019 170	1 055 053	7 964 117	8 253 574

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 1 038 052)	1 038 052	1 038 052
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 990 567	1 997 239
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	103 805	103 341
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	3 733 543	4 464 637
TOTAL Réserves	3 837 348	4 567 978
Report à nouveau		-894 290
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	706 384	1 013 825
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4 924	570
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7 577 275	7 723 374
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	2 489	5 128
Provisions pour charges	40 596	7 057
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	43 084	12 185
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008	774
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	200 587	341 703
TOTAL Dettes financières	201 595	342 477
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 106	11 751
Dettes fiscales et sociales	16 183	10 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	384	107
Autres dettes	54 675	41 681
TOTAL Dettes d'exploitation	100 348	64 121
Instruments de trésorerie	7 333	10 766
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	309 276	417 364
Ecart de conversion passif (V)	34 481	100 651
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	7 964 117	8 253 574

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	144 399		144 399	50 261
Chiffres d'affaires nets	144 399		144 399	50 261
Production stockée				
Production immobilisée			1 561	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13 476	685
Autres produits			82 199	62 458
Total des produits d'exploitation (I)			241 635	113 403
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1	1
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			159 774	56 066
Impôts, taxes et versements assimilés			1 770	2 211
Salaires et traitements			47 626	32 207
Charges sociales			16 781	12 837
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	17 980	1 142
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	51	5 983
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	33 050	8 014
Autres charges			21 017	29 161
Total des charges d'exploitation (II)			298 050	147 622
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-56 415	-34 219
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			2	7
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				16 876
Produits financiers de participations			377 135	1 058 173
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			24 628	16 665
Reprises sur provisions et transferts de charges			887 189	65 414
Différences positives de change			28 593	48 141
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 317 545	1 188 393
Dotations financières aux amortissements et provisions			50 400	686 440
Intérêts et charges assimilées			75 310	68 279
Différences négatives de change			34 267	52 669
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			159 978	807 388
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 157 567	381 005
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 101 154	329 917

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euro)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 972	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 208	2 422 727
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 612	3 329
Total des produits exceptionnels (VII)	25 791	2 426 057
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	227	32 003
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	418 681	1 698 050
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	935	1 135
Total des charges exceptionnelles (VIII)	419 843	1 731 189
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-394 052	694 868
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 038	605
Impôts sur les bénéfices (X)	-320	10 356
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 584 973	3 727 861
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	878 589	2 714 036
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	706 384	1 013 825

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Société : AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Auchan Retail International, filiale d'ELO, exerce une activité de holding pour toutes les sociétés du métier Retail (hypermarchés, proximité et E-commerce) au sein du groupe.

Le portefeuille de titres de participation est passé, en valeur brute de 5 799,5 M€ à 5 910,9 M€ soit une augmentation de 111,4 M€ qui s'explique par :

- Les prises de participations à 100 % des sociétés Chronodrive pour 219,3 M€ et Simply frais pour 3,7 M€ le 1^{er} septembre 2021, et de la société Côte d'Ivoire Supermarchés le 20 septembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Valiuz pour 0,7 M€ le 11 mars 2021.
- L'augmentation de capital de la société Sogepar pour 198,7 M€ le 22 juin 2021.
- Les augmentations de capital de la société OIA pour 10,8 M le 15 juin 2021, et 67 M€ le 17 décembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Chronodrive pour 20 M€ le 17 décembre 2021.
- L'augmentation de capital de la société Simply frais pour 13,5 M€ le 17 décembre 2021.
- La fusion de la société AIT avec Auchan Retail International, -5 M€ le 1^{er} juin 2021.
- La réduction de capital de Auchan Romania pour -7,1 M€ décidée lors de l'AG du 30 août 2021.
- La cession des titres Sogepar pour -408,7 M€ à Valrusie le 15 décembre 2021.
- La cession des titres Auchan Retail France pour -1,5 M€ à Valfrance le 17 décembre 2021.

Le 29 avril 2021 il a lieu la scission de l'activité essence vers l'entité Hyperoil pour 29M€. Cette scission est relative aux titres Auchan Polska.

L'assemblée générale du 20 mai 2021 a décidé d'une distribution de dividendes à ses actionnaires de 850 M€, par prélèvement sur le poste « autres réserves ». Ce versement à ELO a eu lieu en août 2021.

Au 31 décembre 2021, Auchan Retail International prête à ses filiales un encours global de 1 699 M€.

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail International annonçait son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens. Dans ce cadre, un Plan de Départ Volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » a été mis présenté aux Instances Représentatives du Personnel, et accepté.

A la date du 31 décembre 2021, il reste dans les comptes de Auchan Retail International, une charge à payer de 2,9 M€ concernant ce plan de départ.

Sur l'exercice 2021, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur l'activité d'Auchan Retail International, mais il y a eu un impact sur les comptes des filiales.

Le 1^{er} juin 2021, la Société Auchan Retail International a absorbé la société Auchan International Technology dont elle détenait l'intégralité des parts et ayant pour objet dans tous pays :

- Toutes prestations de services en organisation et traitement de l'information

- L'acquisition et la vente de tout matériel informatique et de traitement de l'information,
- Tout conseil en matière d'organisation,
- La réalisation et la vente de tout logiciel et généralement tout ce qui concerne l'aménagement des magasins
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires.

La fusion a eu du point de vue comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er janvier 2021. Le boni de fusion s'élève à 5,6 M€ et a été classé en produits financiers. Les actifs et passifs composant le patrimoine de l'AIT ont été transmis à ARI et comptabilisés pour leur valeurs comptables.

Le 1^{er} juin 2021, la Société Auchan Retail International a absorbé la société Aripay SA dont elle détenait l'intégralité des parts. La fusion a eu du point de vue comptable et fiscal un effet rétroactif au 1er janvier 2021. Le mali de fusion s'élève à -1,6 M€.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y pas eu d'évènements postérieurs à la clôture.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue. La société a fait le choix d'aligner les deux traitements comptables dans les comptes statutaires d'Auchan Retail International et les comptes consolidés d'ELO.

Les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition en mode SaaS (Software as a service) peuvent être comptabilisés en immobilisation incorporelle uniquement si l'un des deux critères suivant est atteint:

- le client obtient le contrôle de l'actif résultant de la configuration ou de la personnalisation du logiciel et si les critères de contrôle d'IAS 38 sont remplis;
- Le client obtient le droit de diriger l'utilisation du logiciel pendant toute la durée du contrat et si les critères d'IFRS 16 sont remplis.

Les coûts 2021 ne remplissant pas ces critères sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Étanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font également l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les prêts et emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

A ce titre, l'évaluation des indemnités de départ à la retraite tient compte en particulier des données suivantes :

- des salaires en fin de carrière en intégrant l'ancienneté des salariés, le niveau de salaires projeté à la date de départ en retraite compte tenu des effets de progression de carrière attendus et d'une évolution estimés du niveau de retraites ;

- de l'âge de départ en retraite, déterminée en fonction des dispositions applicables dans l'entreprise ;
- des effectifs prévisionnels de retraités, déterminés à partir des taux de rotation des effectifs et de la table de mortalité TF00/02-TH00/02 avec décalage d'âge ;
- d'un taux d'actualisation nominal de 0.88% ;
- d'un taux de rendement des actifs financiers de 0.88%

Le montant des engagements de retraite figure dans la note sur les engagements hors bilan.

2.8. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps. Ces dérivés sont traités en position ouverte isolée.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation « Différence d'évaluation sur instruments de trésorerie » pour les instruments de taux et de change. Ce compte est présenté au bilan dans les rubriques « écart de conversions » actif et passif.

Ces instruments financiers font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de la couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les prêts en devise accordés aux filiales étrangères ainsi que sur la couverture du change transactionnel des filiales du Retail. Les principaux instruments de change utilisés pour la couverture des prêts filiales sont les swaps de change et swaps de devise et pour la couverture du change transactionnel, les principaux instruments de change utilisés sont les achats/ventes à terme, les swaps de change et les options de change.

Pour les dérivés de change qualifiés de couverture, le report ou déport des contrats de change à terme ainsi que les primes d'options sont étalés dans le compte de résultat, en résultat financier, sur la durée de la couverture.

Les instruments financiers à terme de change utilisés dans le cadre de la couverture sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique les impacts en résultat des éléments couverts. Cela concerne principalement les dérivés de change assurant la couverture du risque de change des prêts filiales libellés en devises étrangères ainsi que les dérivés utilisés dans le cadre de la couverture du risque de change transactionnel des filiales du Retail.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.9. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.10. Impôt sur les bénéfices

La société est intégrée fiscalement. La société mère (ELO SA), en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées en résultat par la société tête de groupe de l'intégration fiscale (ELO SA).

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	500,9	147,4	10,0	12,6	645,7
Immobilisations corporelles	3,5	14,7	5,3	14,4	9,1
TOTAL	504,4	162,1	15,3	27,0	654,8

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	470,5	101,2	17,3	12,6	576,4
Immobilisations corporelles	1,3	2,0	0,7	2,0	2,0
TOTAL	471,8	103,2	18,0	14,6	578,4

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	5 799,5		533,8	422,3	5 911,0
Créances rattachées à des participations	2 468,5		4,0	761,1	1 711,4
Prêts et autres immobilisations	0,7		0,1	0,0	0,8
TOTAL	8 268,7	0,0	537,9	1 183,4	7 623,1

Les créances rattachées à des participations :

- A moins d'un an : 307,4 M€
- A plus d'un an : 1 404,0 M€

Les prêts et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 0,8 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Résultat comptable dernier exercice
A/ Plus de 50% du capital					
AUCHAN GLOBAL SERVICE	0,5	100,0	0,1	0,1	0,0
ALCAMPO	101,5	97,03	265,7	265,7	120,3
ORG. INTRA-GROUPE DES ACHATS	74	100,0	147,7	33,7	-39,4
CHRONODRIVE	15,2	100,0	239,3	239,3	27,7
SIMPLY FRAIS	11	100,0	17,2	17,2	-2,1
SOGEPAR	350,7	99,28	481,2	350,4	-0,4
AUCHAN RETAIL FRANCE	600,5	98,31	764,6	764,6	136,4
AUCHAN MAGYARORSZAG	87,9	98,59	348,1	348,1	22,6
MONICOLE	1 298,7	100,0	3 071,4	2 970,6	91,3
INVESTMENT MESTRE	0,6	100,0	90,9	0,0	0,0
AUCHAN POLSKA	199,6	72,38	263,4	263,4	55,6
HYPEROIL	0,2	72,53	29,0	29,0	0,7
AUCHAN PORTUGAL	12,6	98,16	70,0	70,0	5,7
SENAS	29,8	100,0	53,8	53,8	-12,3
NEWCORP	8,9	100,0	13,0	6,7	-2,0
CIV côte d'ivoire	0,2	100,0	0,2	0,2	-0,5
B/ Compris entre 5% et 50% du capital					
VALIUZ		16,97	1,0	1,0	
AUCHAN ROMANIA	87,5	22,42	54,2	54,2	21,5

Eu égard au caractère confidentiel des informations relatives au capital social, aux réserves et report à nouveau, aux prêts et avances consenties, aux cautions et avals donnés ainsi qu'au chiffre d'affaires et aux dividendes encaissés, ces informations ne sont pas divulguées.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	3,1	3,1	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,3	0,3	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,4	0,4	0,0
Etat et autres collectivités publiques	2,2	2,2	0,0
Groupes et associés	535,2	535,2	0,0
Débiteurs divers	146,3	146,3	0,0
TOTAL CREANCES	687,5	687,5	0,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières	201,6	201,6	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	29,1	29,1	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	16,2	16,2	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,4	0,4	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	54,7	54,7	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	302,0	302,0	0,0	0,0

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2021	2020
VMP	0,0	0,0
<i>Dont actions propres</i>	0,0	0,0
Banques et dépôts à terme	0,8	28,4

4.5. Fonds propres

4.5.1. Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	51 902 582	20	1 038,1
Augmentation			
Diminution			
Total au 31 Décembre	51 902 582	20	1 038,1

4.5.2. Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 7 723,4 M€ à 7 577,3 M€ soit une variation de -146,1 M€
 Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1 ^{er} Janvier	7 723,4
* Variation de la prime de fusion	-6,7
* Variation des réserves	-730,6
* Report à nouveau	894,3
* Résultat de l'exercice	706,4
* Variation des provisions réglementées	4,4
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	850,2
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	-0,5
- Dont affectation aux autres réserves	731,1
- Dont affectation au report à nouveau	-894,3
Fonds propres au 31 Décembre	7 577,3

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0		0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,6	6,7	0,9	3,3	4,9
TOTAL (I)	0,6	6,7	0,9	3,3	4,9
Provisions pour litige	3,5		0,1	1,1	2,5
Provisions pour amendes et pénalités	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions ⁽¹⁾	5,4		0,0	5,4	0,0
Provisions pour impôts	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,1		0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	3,2	6,4	36,5	5,6	40,5
TOTAL (II)	12,2	6,4	36,6	12,1	43,1
- Provisions sur immobilisations incorp	26,5	6,4			32,9
- Provisions sur immobilisations corp.	0,0	0,7	0	0,7	0,0
- Provisions sur titres de participation ⁽³⁾	1 283,0		50,4	890,5	442,9
- Provisions sur autres immos financières	0,0		0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,3	0,5	0,0	0,5	0,4
Autres provisions pour dépréciations ⁽⁴⁾	6,2		0,0	5,7	0,5
TOTAL (III)	1 316,0	7,6	50,4	897,4	476,6
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 328,8	20,7	87,9	912,8	524,6

⁽¹⁾ La reprise de provisions est liée au plan de départ volontaire.

(2) Il s'agit d'une provision visant à couvrir la charge dans le cadre de plans de souscription d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions dont l'évaluation est justifiée en note 4.7 pour 36 M€.

(2) la reprises de provisions pour risques et charges s'explique par :

- reprise de provision pour risques et charges d'exploitation : 1,6 M€.
- reprise de provision contrats déficitaires : 2,9 M€
- reprise autres provisions : 1,1 M€.

(3) La dotation aux provisions s'explique par :

- provision sur titres OIA : 44,1 M€
- provision sur titres Newcorp : 6,3 M€

(3) La reprise de provisions s'explique par :

- reprise de provision sur titres Monicole : 358,6 M€
- reprise de provision sur titres Auchan Magyarorszag : 118,6 M€
- reprise de provision sur titres Sogepar : 408,3 M€
- provision sur titres Auchan International Technology : 5 M€

(4) La reprise de provisions s'explique par :

- une reprise de provision pour dépréciation du compte courant AIT : 1,0 M€
- une reprise de provision pour dépréciation du compte courant OIA : 4,7 M€

4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2023	Plan 2020/2021	Plan 2021/2024
Application de critères de performance	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Nombre d'actions maximum attribuées en début*	348 268	14 544	8 079	2 186	10 345	
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice						75 635
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues	32 037					
Nombre d'actions attribuées échues					10 345	
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	316 231	14 544	8 079	2 186	0	75 635
Attribution définitive estimée en fin d'exercice						
Nombre d'actions détenues et affectées						
Nombre d'actions non détenues mais affectées	266 311	14 544	8 079	2 186	0	75 635
Prix d'acquisition des actions (en €)	110,24	110,24	110,24	110,24	110,24	110,24
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	29,4	1,6	0,9	0,2	0,0	8,3
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charge totale estimée en (M€)	29,4	1,6	0,9	0,2	0,0	8,3
Provision comptabilisée au 31/12/2021 (en M€)	26,8	0,7	0,4	0,1	0,0	8,0
Dont charge incombant à AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL au 31/12/2021 (en M€)	2,0	0,7	0,4	0,1	0,0	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

Auchan Retail International ne détient pas d'action propre. Le mode d'alimentation des plans d'AGA retenu est le rachat d'actions auprès des actionnaires existants.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP1) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP2) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 sans condition de performances :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 30 novembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2020-2023 avec conditions de performances (CP3) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,5 ans à compter de la date d'attribution.
- Le plan a été mis en place le 17 décembre 2020, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2023.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 106,63 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites 2021-2024 avec conditions de performances (CP) :

- Les actions sont indisponibles pendant une période de 2,75 ans à compter de la date d'attribution.

- Le plan a été mis en place le 8 novembre 2021, la date d'échéance de la période d'attribution est fixée au 21 juin 2024.
- La valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution est de 110,24 €

Les conditions attachées à l'exercice des options sont une présence effective et continue au sein de la société émettrice ou de l'une de ses filiales et également fonction de critères de performance individualisés.

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	0,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28,8
Dettes fiscales et sociales	10,9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,3
Autres dettes	
Total	40,4

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Plan d'options de souscription/attribution gratuite d'actions	32,7
Intérêts sur prêts filiales	12,2
Intérêts sur dérivés	0,5
Intérêts sur dépôts à terme	
Divers	3,1
Total	48,5

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Prestations informatiques	5,3
Autres	0,1
Total	5,4

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Néant	
Total	0,0

4.10. Écarts de conversion

Postes concernés (en millions d'euros)	Ecart Actif						Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change			Provision pour risques	Net	
		Ecart passif	Engagement	Autres			
Acomptes sur immobilisations							
Prêts	11,0					0,0	
Autres créances immobilisées							
Créances d'exploitation							
Créances diverses							
Dettes financières							
Dettes d'exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie	16,4	34,5				0,0	34,5
Appel de marge sur dérivés							
TOTAL	27,4	34,5	0,0	0,0		0,0	34,5

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 est une perte de -56,4 M€, soit une dégradation de 22,2 M€ par rapport à 2020. Cette variation s'explique principalement par :

- par une provision en 2021 sur les plans d'actions gratuites des salariés ARI pour 3,8 M€
- par l'augmentation des charges de personnel suite à la fusion de l'AIT pour 19,4 M€

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions se dégrade de 63,3 M€. Les autres produits et charges financiers sont principalement liés au coût de l'endettement.

(en millions d'euros)	2021	2020
Autres produits financiers	109,8	127,0
Dividendes reçus	320,7	996,0
Dépréciations de titres de participation	835,1	- 668,9
Dépréciation des prêts	0	30,8
Provisions pour autres risques financiers	1,6	17,0
Autres charges financières	-109,6	-120,9
Total au 31 Décembre	1 157,6	381,0

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de -394,1 M€. Il s'explique principalement par des :

- Une moins-value de cession pour 407,6 M€ relatives aux titres Sogepar.

- Un produit à recevoir relatif à un remboursement de sinistre par l'assurance pour 8,9 M€.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 305 en 2020 à 452 en 2021.

Ventilation par catégorie :

- Cadres : 415,57	
- Agents de maîtrise : 20,1	
- Employés 16,3	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	451,97

5.6. Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	1 101,2		1 101,2
Résultat exceptionnel	-394,1		-394,1
Participation	-1,0		-1,0
Résultat comptable	706,1	0,3	706,4

Le produit d'impôt de 0,3 M€ correspond aux crédits d'impôts mécénat.

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes

Il n'y a pas eu de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés et reçus

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 519,7 M€.

Avals et cautions bancaires : Néant.

Engagements de rachats de titres : Néant.

Engagements reçus : Néant.

Dettes assorties de garantie : 102,5 M€

Lignes de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : Néant.

Engagements concernant les indemnités de départ en retraite : 8,8 M€

6.2.2. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026
Swaps simples payeur taux fixe	191,0				
Swaps simples payeur taux variable					
Swaptions de taux (option sur swap de taux)					
Achats de caps					
Achats de collars (achats de caps/ventes de floors)	34,1				
Swaps de devise payeurs taux variable					
Swaps de devise taux variable/taux variable	97,0	97,0	87,7	42,3	17,0
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	97,0	97,0	87,7	42,3	17,0
Total opérations spéculatives	225,1				

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition de la société à l'évolution des taux d'intérêts et de change sur les prêts accordés aux filiales en devise.

6.2.3. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2021 ont essentiellement pour objet de couvrir les prêts accordés aux filiales en devise ainsi que les opérations de couverture du risque de change transactionnel des filiales Retail.

Devise (en millions)	Devise	Montant en devise	Montant en EUR
Opérations de couverture des prêts filiales en devise			
<i>Acheteur/ emprunteur :</i>			
- swaps de change et de devise (RUB/EUR)	RUB	17 450,0	204,6
- swaps de change et de devise (PLN/EUR)	PLN	585,0	127,3
- swaps de change et de devise (USD/EUR)	USD	25,0	22,1
- swaps de change et de devise (RON/EUR)	RON	500,0	101,0
- swaps de change et de devise (HUF/EUR)	HUF	25 000,0	67,7
Position nette sur opérations de couverture des prêts filiales			522,7
Opérations d'intermédiation			
<i>Opérations avec les banques</i>			
- Achat à terme EUR/HUF	HUF	-3 802,7	-10,3
- Achat à terme EUR/RON	RON	-108,9	-22,0
- Achat d'option de change Call Spread EUR/PLN	PLN	-132,4	-28,8
- Achat d'option de change Call EUR/PLN	PLN	-64,4	-14,4
- Achat d'option de change Call EUR/RON	RON	-49,5	-10,0
- Achat d'option de change Call EUR/HUF	HUF	-3 396,6	-9,2
- Achat d'un Tunnel Call EUR/PLN	PLN	-43,7	-9,5
- Vente à terme TWD/EUR	TWD	7 455,0	235,2
<i>Opérations avec les filiales</i>			
- Vente à terme EUR/HUF	HUF	3 802,7	10,3
- Vente à terme EUR/RON	RON	108,9	22,0
- Vente d'option de change Call Spread EUR/PLN	PLN	132,4	28,8
- Vente d'option de change Call EUR/PLN	PLN	64,4	14,4
- Vente d'option de change Call EUR/RON	RON	49,5	10,0
- Vente d'option de change Call EUR/HUF	HUF	3 396,6	9,2
- Vente d'un Tunnel Call EUR/PLN	PLN	43,7	9,5
- Achat à terme TWD/EUR	TWD	-7 455,0	-235,2
Position nette sur opérations d'intermédiation			
Opérations de couverture du change transactionnel			
<i>Opérations avec les banques</i>			
- Achat à terme USD/EUR	USD	565,6	499,4
- Vente à terme USD/EUR	USD	-85,8	-75,8
- Achat d'option de change Call USD/EUR	USD	133,0	117,4
- Achat à terme NOK/EUR	NOK	95,0	9,5
- Vente à terme NOK/EUR	NOK	-15,4	-1,5
<i>Opérations avec les filiales</i>			
- Vente à terme USD/EUR	USD	-479,8	-423,6
- Vente d'option de change Call USD/EUR	USD	-133,0	-117,4
- Vente à terme NOK/EUR	NOK	-79,6	-8,0
Position nette sur opérations de couverture du change transactionnel			0,0

6.2.4. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt		7,3	7,3
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	8,7		8,7

6.3. Fiscalité différée

Libellé (en millions d'euros)	31/12/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	4,9
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	11,0
Autres charges déduites d'avance	16,4
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	32,3
Total passif d'impôt futur	8,9
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	0,8
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	34,5
Déficits reportables fiscalement	113,1
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	148,4
Total actif d'impôt futur	40,7
Situation nette	-31,8

(1) Taux d'impôt :	27,4
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	26,50
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30

6.4. Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social
ELO SA 40, avenue de Flandre 59170 Croix N° Siret : 47618062500479

